

Joignez une équipe qui transforme l'avenir !

DÉFINITION

L'éducateur en résidence scolaire désigne la personne qui assure une présence constante et significative auprès des élèves résidents. Elle organise des activités et les anime. Elle encadre les élèves lors des périodes d'études ainsi que dans toute routine quotidienne engendrée par la vie de résidence. Elle fait en sorte que les élèves se sentent bien dans leur milieu de vie, tout en assurant le respect des règles de vie à la résidence. Il agit à la fois comme organisateur d'activités et comme personne de référence pour les jeunes, en contribuant à leur bien-être et à leur développement global.

DESCRIPTION DES TÂCHES

- Organiser et animer des activités sportives, culturelles ou sociales (tournois, soirées cinéma, ateliers créatifs, etc.). S'assurer que les activités organisées sont en fonction du groupe d'âge des élèves et en fonction de leurs intérêts. Peut être appelé à organiser des activités thématiques et des sorties à l'intention des résidents.
- Favoriser la participation des élèves à la vie de résidence et créer un climat dynamique et inclusif.
- Assurer la sécurité des élèves en tout temps (soirées, nuits, matins, fins de semaine) et intervenir en cas d'urgence ou de crise. Appliquer les protocoles de santé (distribution exceptionnelle de médicaments ou d'antibiotiques, à la demande de parents) et de sécurité.
- Veiller au respect des règles de vie de la résidence et intervenir en cas de conflits ou de comportements inadéquats.
- Effectuer des rondes et vérifier les présences.
- Superviser les périodes d'étude et encourager de bonnes habitudes de travail.
- Être à l'écoute des élèves et offrir un soutien moral ou une première ligne d'aide.
- Aider à développer l'autonomie, les habiletés sociales et le sens des responsabilités.
- Encadrer les routines (repas, coucher, hygiène).
- Communiquer au responsable de la résidence ou au directeur de la résidence ou à toute personne œuvrant au sein de la résidence scolaire, des informations importantes sur les élèves (comportement, bien-être).
- En collaboration avec le responsable de la résidence, commander et procéder à l'achat du matériel selon les procédures internes. Peut être appelé à tenir l'inventaire du matériel et de l'équipement appartenant à la résidence.
- En collaboration avec le responsable de la résidence, formuler des suggestions et des recommandations pouvant améliorer le fonctionnement de la résidence scolaire.

SOUMETTEZ VOTRE CANDIDATURE AVANT LE 25 SEPTEMBRE 2026 :

ressourceshumaines@cbourget.ca

Joignez une équipe qui transforme l'avenir !

DESCRIPTION DE TÂCHES (SUITE)

- Coordonner, sans en assurer la supervision hiérarchique, l'initiation et l'intégration des nouveaux éducateurs en résidence scolaire ou des surveillants d'élèves et favoriser des relations harmonieuses avec l'équipe de la résidence.
- Pour l'éducateur en résidence scolaire affecté à la résidence de fins de semaine et de longs congés, veiller à la préparation ou la commande des repas des élèves.
- Accomplir toute autre tâche connexe, au besoin.

QUALIFICATIONS REQUISES

Être titulaire d'un diplôme de 5^e année du secondaire et d'une attestation d'études collégiales en service de garde ou en loisir ou être titulaire d'un diplôme et d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Détenir une attestation datant d'au plus trois (3) ans, attestant la réussite :

- 1^o soit d'un cours de secourisme général d'une durée minimale de huit (8) heures;
- 2^o soit d'un cours d'appoint d'une durée minimale de six (6) heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours mentionné au paragraphe précédent.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Horaire (jours de présence des élèves)

Dimanche : 19 h à 22 h + nuit en forfaitaire

Lundi au jeudi : 6 h 30 à 8 h et de 19 h à 22 h + nuit en forfaitaire

Vendredi : 6 h 30 à 8 h

Seules les personnes retenues dans le cadre du processus de sélection seront contactées. Le Collège Bourget applique un programme d'accès à l'égalité en vertu de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, et invite les femmes, les minorités ethniques, les minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées à déposer leur candidature. À cet effet, des mesures d'adaptation peuvent être offertes. Le personnel du Collège Bourget est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette loi prévoit, notamment, l'interdiction pour l'ensemble des employés de porter un signe religieux et l'obligation d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).

Veuillez noter que le masculin est utilisé afin d'alléger le texte.

SOUMETTEZ VOTRE CANDIDATURE AVANT LE 25 SEPTEMBRE 2026 :

ressourceshumaines@cbourget.ca